Formulaire - demande d'un congé spécial		JURA.CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA Service de l'enseignement
Section scolarité et droit	Type de documents : Formulaire	Mise à jour : *01.10.2024*

Art. 93 de l'ordonnance scolaire (OS, RSJU 410.111)

[1] Chaque élève peut bénéficier, sans justification, de deux demi-journées de congé au maximum par année scolaire. Les parents et l'élève pourvoient eux-mêmes au rattrapage des leçons manquées. Le Département arrête les directives nécessaires.

[1 bis] Un congé spécial peut être octroyé à un élève pour des motifs justifiés.

[2] Le représentant légal de l'élève doit présenter une demande de congé écrite et motivée à la direction, en principe un mois à l'avance.

[3] La direction est compétente pour octroyer les congés d'une durée allant jusqu'à cinq jours. Pour les congés excédant cette durée, la compétence est dévolue au Service de l'enseignement.

***Directives internes du Service de l'enseignement** : un congé exceptionnel peut être accordé, notamment : - en cas d'impossibilité, pour des raisons professionnelles, de prendre des vacances à un autre moment ;*
- pour permettre à l'élève de participer à des engagements culturels ou sportifs ;
- lors de visite à de la famille proche domiciliée à l'étranger ou lors d'un évènement familial extraordinaire.
La durée des congés accordés par cycle, soit de la 1 à la 4P, de la 5 à la 8P et de la 9 à la 11S, ne peut en principe être supérieure à huit jours au total.
*Le congé doit être pris, dans la mesure du possible, **en prolongement d'une période de vacances scolaires, soit avant, soit après** (pas de possibilité de fractionner en prenant par exemple trois jours avant une période de vacances scolaires et cinq jours après).*
***Les deux demi-journées** dont chaque élève peut bénéficier sans justification ne sont pas comprises dans ce congé.*

Partie à remplir par les parents de l'élève concerné-e :

1. Données concernant l'élève

Nom : Prénom :

Date de naissance : Degré scolaire :

Cercle scolaire : Enseignant-e titulaire ou de module :

2. Données concernant les représentants légaux

(Si les parents ont des domiciles différents, noter les deux adresses)

Mère

Nom, Prénom :

Adresse :

NPA et lieu :

Tél. privé :

Tél. portable :

E-mail(s) :

Père

Nom, Prénom :

Adresse :

NPA et lieu :

Tél. privé :

Tél. portable :

E-mail(s) :

3. Demande de congé

Date de début : Date de fin :

Un congé exceptionnel de plus d'une journée a-t-il déjà été accordé ? ☐ Oui ☐ Non

Dans l'affirmative, mentionner le cercle scolaire qui a accordé le(s) congé(s), l' (les) année(s) concernée(s), la nature et la durée des congés obtenus :

4. Motif principal de la demande

Annexes : lettre de motivation écrite
attestations utiles

Date et signatures des parents (ou du représentant légal) : _____

Le dossier complet est à retourner à la direction de l'établissement scolaire
****

Partie à remplir par la Direction de l'école concernée à l'attention du Service de l'enseignement :

5. Direction d'école du cercle scolaire concerné :

Préavis : ☐ Positif ☐ Négatif

Motivation :

Annexe : relevé des congés déjà accordés

Date et signature du/de la Président-e : _____

Le dossier complet est à retourner au Service de l'enseignement, route de Moutier 16, 2800 Delémont
Tél. +41 32 420 54 10 / courriel : sen@jura.ch

Partie à remplir par le Service de l'enseignement (interne) :

6. Préavis

☐ Positif ☐ Négatif

Remarques à prendre en compte dans la décision :

Date : Visa : _____